

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

9, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : **FRÉDÉRIC COURNET**

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

EMPIRISME

On s'occupe avec ardeur dans les cercles officiels, dans la presse et ailleurs, de divers projets de loi concernant les récidivistes et cette écœurante tribune de misérables qui exploitent la prostitution.

Ce qui est hors de tout débat, c'est que depuis 1826, date de la création de notre statistique criminelle, le nombre proportionnel des accusés de crimes ou de délits contre les personnes ou les propriétés n'a pas cessé d'aller en augmentant. D'autre part, depuis une trentaine d'années les vices honteux engendrés par le développement de la prostitution, tendent à s'infiltrer de plus en plus dans les classes qui, jusqu'à cette époque, avaient été le moins infectées de cette lèpre.

C'est une vérité historique que personne ne contestera que sous l'ancien régime les profits et bénéfices de la prostitution étaient les plus beaux fleurons des couronnes nobiliaires :

« Sachez, écrivait Paul-Louis, sachez qu'il n'y a pas en France une seule famille noble, mais je dis de noble race et d'antique origine, qui ne doive sa fortune aux femmes ; vous m'entendez. Les femmes ont fait les grandes maisons ; ce n'est pas, comme vous croyez bien, en cousant les chemises de leurs époux, ni en allaitant leurs enfants. Ce que nous appelons, nous autres, honnête femme, mère de famille, à quoi nous attachons tant de prix, trésor pour nous, serait la ruine du courtisan... Ce n'était pas tout d'assassin Jacques Coeur et le maréchal d'Ancre ; il fallait pour avoir leurs biens le bon plaisir, l'agrément du roi, c'est à dire des femmes qui gouvernaient alors le roi ou son ministre. Bref, comme il n'est, ne fut, ne sera jamais, pour nous autres vilains, qu'un moyen de fortune, c'est le travail, pour la noblesse non plus, il n'y en a qu'un, et c'est la prostitution, puisqu'il faut, mes amis, l'appeler par son nom. »

Depuis longtemps la race noble n'existe plus qu'à l'état de souvenir, mais convenons que la classe privilégiée qui l'a remplacée ne vaut pas mieux, comme moralité, que sa devancière.

Nous aurions beau jeu s'il ne nous répugnait de remuer le bourbier des classes dirigeantes.

Elles ont semé l'immoralité, la débauche et la corruption sous toutes leurs formes, ne devaient elles pas recueillir immanquablement le crime et l'abjection !

La criminalité, cette fille aînée de la misère, nous envenime.

On va donc édicter des lois répressives contre les récidivistes pour crimes et délits et contre les souteneurs et les proxénètes de bas-étage. Quant aux entrepreneurs et aux figaros de haute volée, la loi demeurera impuissante ; et c'est inévitable ; ceux-là échapperont à son action, mais l'exemple restera.

On conçoit en effet qu'on puisse poursuivre pour excitation à la débauche une femme Leroy, malgré la protection que lui accorde un Andrieux quelconque. Mais comment atteindre tel chef d'usine ou de manufacture, tel patron d'atelier ou de magasin qui fait de la prostitution la condition sine qua non du travail. Prostitue-toi ou ne mange pas, est la loi générale pour les malheureuses jeunes filles ou femmes qui n'ont que leur travail pour seule ressource. Elles succombent et vont grossir l'armée menaçante du vice. La femme déchu provoque fatalement chez l'homme une déchéance pire encore. La femme que tout le monde nomme, donne naissance à l'homme sans nom.

Nous qui ressentons une haine vigoureuse contre toutes les exploitations, celle du travail comme celle de la chair, celle de l'homme comme celle de la femme, comme celle de cette chose sacrée, l'enfance, nous ne trouvons pas

d'expressions assez fortes pour stigmatiser les corrupteurs et corrompus ; les corrupteurs, parce que ce sont les vrais criminels, les responsables au premier degré ; les corrompus, parce que c'est la seule façon d'honorer ces ouvriers honnêtes, ces travailleurs probes qui, malgré les angoisses de la misère, les exemples les plus malsains, les tentations enivrantes, n'ont jamais failli à eux-mêmes.

Les lois répressives sont rarement de bonnes lois. Nous préférons les lois qui préviennent le mal aux lois qui le répriment.

La répression n'atteint pas la maladie dans ses racines. Elle sert tout au plus à l'entretenir, quand elle ne la développe pas. Brûler, n'est pas répandre, disait Camille Desmoulins à Robespierre. Ici on peut dire avec non moins de vérité, réprimer, n'est pas guérir.

Faites des lois qui suppriment l'exploitation des hommes, des femmes et des enfants ; abordez la question de l'organisation du travail ; mettez plus d'instruction, plus d'équité, plus de justice en bas, et moins de monopoles, de privilèges et d'oppression en haut, et vous aurez moins de récidivistes et plus de moralité.

En haut comme en bas, vous aurez à coup sûr moins de voleurs et moins de proxénètes. Ce n'est pas la loi qui garantira la moralité publique ; ce sera nos institutions.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

78 Télégraphiques spéciales

LES JOURNAUX

Paris, 30 avril.

La République française rappelle aux royalistes que les écoles privées n'échappent pas à l'inspection. Il faudra s'imposer quelque réserve et ne point oublier les conseils de la prudence.

Le Soleil dit que la discussion réduira fatalement le parti républicain à une stérilité complète et à une impuissance absolue. Il n'y a donc rien à attendre de la reprise des travaux parlementaires.

Le XIX^e Siècle engage la Chambre à laisser dire les détracteurs et à répondre par des actes à leurs accusations déclamatoires.

La Paix annonce que M. Freppel a reçu l'ordre du ministre des cultes de restituer une somme dépassant 16,000 francs comme ayant été indûment perçus par le prélat, qui aurait cumulé, contrairement à la loi, sont indemnité parlementaire avec l'intégralité de son traitement épiscopal.

Le Parlement regretterait vivement que la discussion du budget soit renvoyée en octobre ou en novembre.

La Justice dit que si le bruit persistant de l'histoire d'un député qui aurait fait profiter sa femme d'un billet de circulation falsifié est vrai, le devoir s'impose à ce député de donner immédiatement sa démission.

Le Mot d'Ordre assure que les conflits élevés dans le sein du conseil municipal ne peuvent pas faire échouer le projet du rétablissement de la mairie centrale de Paris.

Les réactionnaires et les césariens, dit-il, n'auront pas la satisfaction de profiter d'un dissentiment accidentel entre de solides républicains.

LA LOI SUR LES RÉCIDIVISTES

Paris, 30 avril.

Le ministre de l'intérieur va déposer, à la rentrée, un projet de loi sur les récidivistes. Ce projet, en ce qui concerne les causes de transportation, est analogue à celui déposé par M. Waldeck Rousseau. Celui-ci, en effet, avait déposé en son nom personnel le projet préparé par M. Camescasse, le préfet actuel de police, qui était également en fonctions sous le ministère Gambetta.

Mais le ministère actuel a complété le projet en ajoutant les conditions de transportation et en fixant un certain nombre de points que le projet Waldeck Rousseau a laissés sans solution. D'après ce projet la transportation hors de France serait appliquée par les tribunaux à tout individu condamné pour récidive de crime à délit, de délit à crime, de crime à crime, et pour la récidive de délit à délit au cinquième délit.

Les individus, ainsi transportés, ne pourraient être rapatriés, sauf dans des circonstances absolument exceptionnelles.

les, et encore dans ce cas, ils ne pourraient rentrer en France qu'après un délai de dix années au lieu de transportation.

La colonie où se ferait la transportation n'est pas encore absolument choisie ; toutefois, on a décidé que les transportés y seraient internés, mais non emprisonnés. Ils pourraient travailler librement.

Le transport est évalué à 500 francs par individu et l'entretien à 500 francs par individu.

Un règlement d'administration publique achèvera de fixer les points que le projet de loi ne résout pas.

LE BUDGET

Paris, 30 avril.

A L'OFFICIEL

MM. Girard, directeur du commerce intérieur, et Panvel, inspecteur général des services sanitaires, sont adjoints à la commission de la mer du Sahara.

M. Houette, inspecteur des finances, est nommé membre de la commission de révision du décret de 1862 sur la comptabilité publique, en remplacement de M. Brédif, chargé d'une mission temporaire en Egypte. M. Baudoin, médecin principal de première classe, chef du service sanitaire du corps d'occupation en Tunisie, est nommé médecin inspecteur, en remplacement de Legouët, promu médecin inspecteur général.

M. Fourret, avocat, est nommé juge à Saint-Jean-de-Maurienne, en remplacement de M. Charvin, nommé à Bonneville. M. Desnoyers, appelé à la perception de Vannes et non installé, est nommé à Chalonsur-Saône (première classe), en remplacement de M. Palasne de Champeaux, nommé à Vannes.

LA COMMISSION DU BUDGET

Le budget ne pourra être voté par la Chambre qu'au mois de juillet prochain au plus tôt et peut être même, la discussion en sera renvoyée à la session de novembre. D'après les usages, en effet, la Commission du budget consacre en moyenne deux mois à l'examen détaillé du budget, mais elle a toujours achevé la plus grande partie de sa tâche avant les vacances de Pâques ; cette année, elle n'a pas encore commencé ses travaux, elle n'a encore tenu que deux séances depuis sa formation, elle n'aura donc pas trop de mois de mai et de juin pour accomplir son travail. En tenant compte des délais d'impression et de distribution des rapports, on voit que la discussion devant la Chambre ne pourra venir que dans le courant de juillet au plus tôt.

LEGS FRÉDÉRIC THOMAS

L'Académie française a refusé d'accepter le legs de M. Frédéric Thomas, en faveur des femmes les plus fécondes, disant que c'est l'affaire de l'Assistance publique.

M. DE LESSEPS ET LA MER D'AFRIQUE

M. de Lesseps continue, avec sa haute autorité et son zèle infatigable, à préconiser le projet d'une mer intérieure en Afrique. Hier soir, M. de Lesseps a présidé, à la Sorbonne, l'Assemblée générale de la Société géographique de Paris. Plus de trois mille personnes assistaient à cette séance scientifique. Le célèbre ingénieur a prononcé un grand et remarquable discours sur la mer Africaine. Le capitaine Gallien a ensuite pris la parole et a fait un récit de sa mission dans le Haut Niger.

RÉFORME JUDICIAIRE

La commission de la réforme judiciaire sera convoquée pour la semaine prochaine. Le rapporteur, M. Pierre Legrand, a rédigé son rapport pendant les vacances et va en donner lecture à la commission à sa première séance.

La question de la magistrature pourra donc être mise à l'ordre du jour de la chambre dans la seconde quinzaine de mai.

SUICIDE D'UN MINISTRE

Le ministre plénipotentiaire d'Italie au Mexique s'est suicidé.

ORGANISATION DES ÉCOLES

Le Journal officiel publie une circulaire de M. Jules Ferry sur l'organisation des écoles à plusieurs classes. M. Jules Ferry recommande aux inspecteurs d'académie de faire comprendre aux municipalités que, dans les communes d'un territoire étendu, il vaut mieux créer des groupes scolaires nombreux au lieu de multiplier les classes dans les mêmes écoles. Des crédits seront accordés aux communes disposées à entrer dans cette voie.

LE CRÉDIT AGRICOLE

Paris, 30 avril.

Voici le texte du projet de loi relatif à la création d'un crédit agricole qui sera déposé, dès la rentrée, sur le bureau de la Chambre par M. de Mahy :

Proposition relative au cheptel

Article 1^{er}. — Les dispositions des articles 1800 à 1831 du Code civil, ainsi que celles de l'article 1711, cinquième alinéa, sont remplacées par les dispositions suivantes :

Art. 2. — Le cheptel d'une ferme comprend les objets mobiliers qui la garnissent et servent à son exploitation.

Il se compose des animaux et des instruments affectés à la culture du sol et à l'utilisation des produits.

Art. 3. — Les parties déterminent librement leurs stipulations relatives au cheptel, en se conformant aux règles qui régissent les conventions.

Art. 4. — Le contrat de cheptel doit être rédigé par écrit et enregistré dans les quinze jours de sa date.

S'il est consenti au profit d'une personne qui occupe la ferme à titre de locataire et par un autre que le propriétaire de ladite ferme, ce contrat doit être signé par le propriétaire dans le mois qui suit la date de l'enregistrement.

A défaut de cette signification, le propriétaire, qui a ignoré l'existence du contrat, peut exercer sur le cheptel loué le privilège établi à son profit par l'article 2102, 4^e du Code civil.

Art. 5. — Le détournement de tout ou partie des objets reçus à cheptel est puni des peines de l'article 408 du Code pénal.

Proposition sur le nantissement

Art. 1^{er}. — Le privilège de l'art. 2102, 2^e, du Code civil, existe indépendamment de la mise en possession du créancier gagiste, quand le gage a pour objet une récolte encore pendante des produits récoltés, des coupes ordinaires de bois taillis ou de futaies régulièrement aménagées dans l'année qui précède celle de l'abattage, des ustensiles agricoles et des animaux, mais seulement lorsque ces ustensiles et animaux ont été attachés au fonds rural par un fermier, colon ou métayer.

Art. 2. — Dans ce cas, le privilège n'est opposable aux tiers qu'à partir du jour où l'acte de constitution du gage a été transcrit, sur un registre spécial, au bureau du receveur de l'enregistrement dans la circonscription duquel est situé l'immeuble auquel se rattachent les objets donnés en gage.

Art. 3. — A défaut d'écrit, le gage est valablement constitué par une déclaration verbale faite par les deux parties, devant le receveur.

Cette déclaration doit être portée immédiatement sur le registre des transcriptions.

Les articles 4 à 18 organisent la procédure du nantissement sans tradition du gage.

Proposition relative aux engagements de l'agriculture

Article unique. — Les tribunaux de commerce connaîtront des actions exercées contre tout propriétaire d'un fonds rural, tout fermier, tout colon ou même un billet simple, quand son obligation aura pour cause une opération agricole, ainsi que de ces actions en règlement de comptes courants ouverts à son profit dans un établissement de banque ou de commerce.

Les billets souscrits par l'une de ces personnes, seront censés faits pour les besoins de l'agriculture.

En aucun cas, l'agriculture ne pourra être mise en état de faillite.

La Commission du Crédit agricole a exprimé le vœu que l'on reprenne le projet de réforme hypothécaire, dont se sont plusieurs fois préoccupés les pouvoirs publics.

Le Personnel des Préfectures

Paris, 30 avril.

Le ministre de l'intérieur va demander à la Chambre un crédit pour réorganiser le personnel des employés de préfecture.

Actuellement, ce personnel ne dépend pas directement de l'Etat, il est payé par le préfet sur le fonds d'abonnement qu'il reçoit en bloc, et aussi à l'aide de subventions données par le Conseil général.

L'intention du gouvernement est d'hierarchiser ce personnel et de le placer sous la dépendance de l'Etat, de manière à ce que, contrairement à ce qui existe aujourd'hui, ces employés puissent passer d'un département dans un autre, sans perdre le bénéfice de leurs services antérieurs, au point de vue de l'avancement et de la retraite.

Dans ce but, le ministre de l'intérieur va demander aux Chambres un crédit supplémentaire de 2 millions 300,000 francs, dont 150,000 pour augmenter les traitements de ces employés, et 800,000 pour former la première dotation de leur caisse de retraite.

LES INCIDENTS DU QUARTIER LATIN

Paris, 30 avril.

Au quartier latin, les étudiants ont cherché, hier, à recommencer les scènes scandaleuses de mardi dernier.

Cette fois, toutes les précautions pour assurer le maintien du bon ordre avaient

été prises. De nombreux agents sillonnaient en tous sens le boulevard Saint-Michel, prêts à se grouper en un œil d'œil pour dissiper toute bande qui essaierait de se former.

A Bullier, les étudiants ont voulu faire expulser trois jeunes gens, qu'ils prenaient pour des souteneurs. On les a conduits dans un bureau où MM. D'ash et Dhers se tenaient en permanence.

Ces jeunes employés de commerce n'ont pas eu de peine à prouver leur parfaite honorabilité, et ils ont été aussitôt remis en liberté.

Une grande agitation a régné jusqu'à deux heures du matin, boulevard Saint-Michel.

Les gardiens de la paix ne laissent aucun groupe se former.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Paris, 30 avril.

Voici le mouvement administratif que nous vous avons télégraphié en substance hier :

M. Doniol, préfet de la Gironde, est nommé directeur de l'imprimerie Nationale, en remplacement de M. Hauréau, admis, sur sa demande, à la retraite ; M. Saisset-Schneider, préfet de la Haute-Garonne, est nommé préfet de la Gironde ; M. Baille, préfet de Meurthe et Moselle est nommé préfet de la Haute-Garonne ; M. Cazelle, directeur de la sûreté générale, est nommé préfet de Meurthe et Moselle ; M. Schnerb, préfet de Maine et Loire, est nommé directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur ; M. Jabouille, préfet de l'Oise est nommé préfet de Maine et Loire ; M. de Selves, préfet de Tarn et Garonne, est nommé préfet de l'Oise ; M. Doucin, préfet de Constantine (Algérie), est nommé préfet de Tarn et Garonne.

ANGLETERRE

Menaces contre la Reine

Londres, 30 avril.

Un jeune homme, nommé Albert Joung, a été arrêté aujourd'hui dans le comté d'York, sous l'inculpation de menaces de mort contre la reine. Il a été amené à Londres.

Terrible Ouragan

Londres, 30 avril.

Un ouragan a éclaté partout en Angleterre ; des maisons ont été détruites. Il y eut de nombreux naufrages.

AUTRICHE

Vienne, 30 avril.

L'Autriche met pour prix de son amitié envers l'Italie, et pour la continuation de rapports cordiaux avec cette puissance, la condition sine qua non que le gouvernement italien ne donne pas suite à ses réclamations auprès du khédive, au sujet de la baie d'Assab.

La grève dans les houillères des districts de Peplitz et de Dux (Bohême) prend toujours plus d'extension.

Jusqu'ici l'ordre n'a pas été troublé.

Budapest, 30 avril.

La Délégation hongroise a tenu le 27 courant sa dernière séance, dans laquelle le ministre des finances, M. de Szlavy après avoir remis les décisions sanctionnées, a communiqué les remerciements de l'Empereur et du gouvernement pour l'esprit de sacrifices et le patriotisme dont la Délégation a fait preuve.

Le président, tout en tenant compte des besoins de l'Empire, avait taché, sans toutefois s'écarter d'une sage économie de donner à celui-ci les moyens d'atteindre son but. Suivant le Lloyd de Pesth, le ministre des finances de l'Empire, M. de Szlavy doit avoir remis, il y a huit jours, sa démission à l'empereur en y joignant la prière de vouloir bien le relever de ses fonctions après la clôture des délégations. Cette détermination aurait pour motif, d'après le journal précité, le désaccord dans lequel se trouvait M. de Szlavy avec ses collègues relativement aux mesures devant être prises pour la pacification de points coupés.

On prétend que la résolution de M. de Kallay, chef de division au ministère des affaires étrangères.

ALLEMAGNE

La triple alliance

Berlin, 30 avril.

Le traité définitif qui doit lier l'Angleterre et la Russie dans l'Asie centrale sera signé avant le couronnement du czar à Moscou. Une fois ce traité signé, lord Ampthill a déclaré que son gouvernement ne s'opposerait plus à la triple alliance.

HOLLANDE

Traité de commerce

La Haye, 30 avril.

Le bruit court que le traité de commerce entre la France et la Hollande a été défavorablement reçu dans les bureaux de la seconde Chambre.

ÉTATS-UNIS

Une explosion

Washington, 30 avril.

Une explosion a eu lieu à bord du vapeur Marion, sur le fleuve Watered (Caroline du Sud). Il y a eu neuf tués et plusieurs blessés.

ESPAGNE

Madrid, 30 avril.

Le comte Casa, de Valence, demande à la convention conclue entre la France et le sultan du Maroc.

Le ministre des affaires étrangères étant absent, la demande est restée sans réponse.

Le vicomte de Campogrande a attaqué le traité de commerce, il a dit que le commerce et l'industrie de l'Espagne trouverait à désirer la caution de 50,000 fr. pour les vaisseaux ayant commis une irrégularité de déclaration en douane.

PORTUGAL

Le Traité de Commerce

Lisbonne, 30 avril.

Le traité de commerce avec la France a été déposé à la Chambre. La discussion va commencer incessamment.

BULGARIE

Philippopolis, 30 avril.

Aleko Pacha a enfin obtenu de la Porte l'autorisation depuis longtemps demandée de faire un voyage de congé de plusieurs semaines dans l'Europe occidentale, voulant visiter auparavant les districts les plus importants de la province. Aleko Pacha ne partira que vers le milieu du mois de mai.

Le colonel Kessjakow est retourné par Sophia en Russie.

TURQUIE

Constantinople, 30 avril.

Dans les cercles diplomatiques on considère à peu près comme certain que M. de Novikoff quelle que soit la marche ultérieure des négociations relatives à l'indemnité de guerre russe, ne reviendra plus à son poste à Constantinople.

PÉRSÉCUTION CONTRE LES JUIFS

Saint-Petersbourg, 30 avril.

Nous avons raconté en détail, les actes de sauvagerie commis par la population slave sur les juifs résidant en Russie.

En dépit des dénégations intéressées du gouvernement et de la presse moscovite, les faits énumérés par les témoins oculaires étaient trop nombreux et trop précis pour qu'on pût les contester sérieusement.

Nous avons publié cette statistique lugubre de l'incendie, de l'assassinat et du viol, où la bestialité déchaînée se compliquait des raffinements monstrueux du fanatisme. Nous avons dit ces enfants lapidés ou jetés par les fenêtres, ces familles brûlées vives dans leurs maisons, ces juives de Borispol maintenues à terre par des femmes russes, pendant que des paysans les violentaient.

Et nous avions démontré la complicité du gouvernement russe dans cette chasse féroce au sémite, signalant les émissaires qui avaient répandu l'agitation dans les provinces, rappelant le rescrit dans lequel le général Ignatieff condamnait la conduite des juifs pour justifier ce qu'il appelait par un euphémisme célèbre les « protestations » russes, en même temps que le rôle odieux des commissions nommées par le gouvernement.

Ces révélations émanaient de la presse anglaise, et les journaux slaves n'avaient eu garde de ne pas les contester, en criant à l'exagération et au roman. Aujourd'hui ce sont les feuilles russes elles-mêmes qui déchirent les voiles et qui publient les détails les plus circonstanciés sur les atrocités commises à Balta, et n'hésitent pas à dénoncer la complicité du gouvernement.

Le Golos dit notamment que les juifs avaient, à plusieurs reprises, signalé à la police le danger qui les menaçait, mais que celle-ci fit la sourde oreille, et que son intervention, lorsqu'elle se produisit, n'eut d'autre résultat que de porter le dernier coup aux victimes.

C'est ainsi qu'elle dispersa les Israélites les empêchant de défendre leurs maisons et laissant la place libre aux envahisseurs, qu'elle relâcha au bout de quelques heures les vingt ou trente émeutiers qu'elle avait été obligée d'arrêter, et qu'elle fit appel, pendant les fêtes de Pâques, pour maintenir l'ordre, aux paysans des environs, presque tous ivres-morts, et qui se montrèrent les plus ardents au pillage. Quant au gouvernement, il fit son entrée triomphale dans Balta, avec les soldats qu'il amenait, lorsqu'il n'y avait plus un bâtiment à raser ni un mobilier à détruire.

Le quartier juif n'est plus qu'un souvenir. Quelques murailles restent debout et il semble qu'un galop de cosaques ait dispersé en passant les meubles que ce millier de maisons renfermait.

Les matelas ont été vidés, les coussins éventrés et les plumes jetées au vent.

On a troué les tableaux, déchiré les étoffes, répandu le vin dans les caves, démolé jusqu'aux batteries de cuisine, noyé sous le pétrole ce qu'on ne pouvait briser, le sucre par exemple.

Ce n'était là que le prélude obligé du massacre, « l'entraînement » nécessaire

aux gens qui ont besoin de se faire la main pour l'assassinat et pour le viol. Quarante juifs furent égorgés sous les yeux de la police et jetés vivants dans les flammes. Plus de trois cents furent blessés grièvement et sont peut-être morts à cette heure. Entre temps, on violait les juives sous les yeux de leurs maris et de leurs pères, et comme il fallait un pendant dans le monstrueux aux crimes de Borispol, on a vu des Russes couper avec leurs dents le bout des seins de leurs victimes.

Cela s'est passé — c'est la presse de Saint Pétersbourg qui le dit — sous les yeux de la police impassible et du pouvoir complice. C'est ce pouvoir qui reproche aux nihilistes d'employer des procédés révolutionnaires contre l'autocratie des czars, c'est ce même pouvoir dont le président du Conseil croit devoir prévenir les désirs, lorsqu'il s'agit de chasser de France un évadé du grand baigne moscovite et d'expulser notre ami Lawroff.

M. de Freycinet doit être fier aujourd'hui de mettre la République française au service de ce gouvernement ; qui laisse recommencer Attila et dont la police pousse au viol, à l'assassinat et à l'incendie.

LETTRE DE M. BARODET

Le Petit Lyonnais a reçu de M. Barodet, député de la Seine, la lettre suivante :

Paris, 28 avril 1892.

Monsieur le rédacteur en chef du Petit Lyonnais.

M'étant absenté trois jours de Paris, je n'ai connu qu'aujourd'hui l'article de M. Naquet, publié par votre numéro du 23, sous ce titre : « L'acte de M. Barodet. »

J'aurais pu me dispenser d'y répondre, si vous aviez reproduit la lettre qui l'a motivé.

Elle aurait suffi pour convaincre vos lecteurs que les seules critiques que je tiens à relever dans l'article de mon honorable collègue tombent à faux.

« Je ne fais à aucun de mes collègues, ai je dit, l'injure de croire que le droit de circulation à prix réduit puisse enchaîner son indépendance à l'égard des compagnies de chemins de fer. Sur ce point, les insinuations de la presse ont été certainement excessives. »

« Je n'admets pas d'avantage que les « questeurs de la Chambre, dont l'honorabilité défie tout soupçon, aient voulu et pu exercer la moindre pression sur les directeurs réunis des « grandes compagnies. Mais, devant les « déclarations de M. Blunt, je n'en crois « pas moins de ma dignité, etc. »

Voilà ce que M. Naquet appelle un manquement grave vis à vis de mes collègues et du pays !

Si la Chambre eût siégé, je me serais certainement entendu avec d'autres députés pour que les paroles de M. le président du Conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest recussent à la tribune même, la réponse qu'elles méritent. Mais nous étions en vacances. J'ai agi pour mon compte personnel, comme j'en avais le droit, et, malgré le blâme que M. Naquet se permet, je ne sais trop pourquoi, de m'infliger, je n'en éprouve aucun regret.

« Où est donc le mal ? Est-ce que l'action parlementaire ne reste pas entière ? »

N'en déplaise à M. Naquet, il n'y a aucune analogie à établir entre l'indemnité parlementaire, qui est payée par l'Etat, et la faveur consentie, de manière gracieuse, par les grandes compagnies. Il suffit qu'elles déclarent n'avoir pas été libres pour que la dignité de la Chambre l'oblige à résilier le traité.

M. Naquet dit qu'il n'était pas allé jusqu'à prévoir M. Barodet. Eh bien ! moi, j'avais mieux fait que prévoir M. Naquet, j'avais prévu.

Agrez, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

D. BARODET.

ÉPITHALAME

Tandis que les généreux Parnell expie, dans un cachot de Dublin, le crime d'avoir voulu mettre un terme aux tortures incessantes, au séculaire esclavage de ses compatriotes ; tandis que les paysans irlandais mal logés, mal vêtus, affamés au milieu de l'abondance due à leurs efforts, succombent à la peine pour entretenir le luxe et la haute vie des nobles héritiers de leurs conquérants ; tandis que dans la verte et riante Erin des milliers et des milliers de familles sont chaque jour exposées à l'expulsion brutale, si elles n'ont pu, au prix des plus cruelles privations payer intégralement les fermages léonins que la rapacité des usurpateurs du sol leur imposent ; tandis qu'à Londres et dans toutes les grandes villes de la florissante Angleterre, la misère sans espoir, sans issue autre que la mort, continue à s'étendre comme une sombre lèpre, — les hôtes impériaux et royaux du superbe château de Windsor sont en nocces et en fêtes.

Si tout le monde souffrait et pleurait, ça serait aussi par trop monotone.

Victoria, reine d'Angleterre et impératrice des Indes, marie son fils le prince Léopold à la belle-sœur du roi de Hollande, la princesse de Waldeck et de Pyrmont.

Peuples, réjouissez-vous ! Les temps sont encore éloignés où vous aurez le malheur de manquer de monarques. Vous en voilà de nouveaux sur la planche.

Les feuilles conservatrices, bien pensantes parce que bien pensées, sont joyeuses comme de petites folles. Elles nous donnent, avec une inépuisable complaisance, les détails les plus truculents sur les fêtes auxquelles leurs correspondants particuliers ont eu le rare honneur d'assister.

C'est à désespérer l'imagination d'un improvisateur italien ou d'un conteur arabe. On pourrait imprimer la chose en placards, que les vendeurs offriraient aux passants sur les boulevards, en criant : « Demandez le mariage du prince Léopold et de la princesse de Waldeck. Plus fort que les Mille et une nuits ! »

Vous plaît-il de juger, par quelques échantillons, de ce que contenait la corbeille de l'épousée ? Oyez : une splendide coupe d'or, présentée par un Napoléon de Rothschild ; des passiers à miel en argent massif, offerts par le comte d'Aberdeen ; une caisse à liqueurs avec des coupes en vieux argent russe, donnée par le duc d'Edimbourg, etc., etc., et des raretés, et des bijoux et des diamants à n'en plus finir.

Le trousseau est sorti de chez Worth, à l'exception de la robe nuptiale, fournie par une autre maison. J'en emprunte la description à un confrère :

« La jupe est en satin blanc de Lyon, avec des ouvertures nombreuses dans le bas, au travers desquelles on aperçoit des branches de fleurs d'orange et de myrthe. Elle est ornée de deux larges volants en point d'Alençon. La traîne, longue de trois mètres, est brodée d'argent avec des bouquets de fleurs de lys, et brochée de coquilles de satin. Le corsage, très décolleté, est agrémenté de dentelles. La voile est un travail admirable, une merveille d'art et de finesse. »

Oh ! je sais bien ce qu'on va me dire : « Ces merveilles de la coquetterie féminine, des ouvrières y ont travaillé, des marchands les ont vendues : ce luxe qui vous indigne entretient le travail et fait aller le commerce. »

M'est avis que si l'on donnait beaucoup moins à quelques uns et un peu plus à une infinité d'autres, le travail et le commerce n'en iraient pas plus mal ; au contraire !

Songez-vous à toutes les filles de prolétaires qui, le jour de leur nocce, ne peuvent même pas se payer une mé-

chante robe de mousseline en été ou de mérinos en hiver ?

Mais faisons trêve à ces intempestives morosités.

Avant-hier, il y a eu, à Windsor, un grand dîner de gala. C'était un peu plus chic qu'au Salon des Familles ; mais, au dessert, on n'a pas chanté.

« Sur la table, — c'est un autre confrère qui parle, — était étalé le service en or massif, comprenant des plateaux, des vases, des candélabres, des coupes, d'une valeur de deux millions de francs, ainsi que la magnifique paon, en or également, et dont la queue en éventail est couverte de pierres précieuses valant 750,000 francs.

« Enfin, au centre de la table apparaissait la fameuse tige en tigre en argent doré qui servait de tabouret au sultan Tippoo-Sahib. Les dents sont en cristal ; la langue, en or, vaut, à elle seule, plus de cent mille francs. »

Malheur ! et du pain pour les pauvres ?

Les reporters spécialement affectés au service du trône et de l'autel sont dans la jubilation. Ils nous peignent en termes dithyrambiques l'enthousiasme effréné des populations.

À les croire, l'Irlande a gagné tous les Anglais. Si cela est vrai, les Anglais peuvent se vanter de s'être enrichis sans boire.

On me permettra bien de ne pas partager cet enthousiasme là.

Que la jeune duchesse d'Albany, c'est son titre maintenant, soit une bonne et charmante jeune femme ; que son mari le prince Léopold, soit un brave et loyal garçon ; je n'y vois pas d'inconvénient et ne demande qu'à le croire.

Mais combien de pauvres diables, également bons, également aimables et qui ont un certain mérite à l'être devenus et à la rester, sont chaque jour dans le même cas, sans qu'il soit question d'arborer des drapeaux, d'allumer des lampions, de donner des dîners de gala, de chanter des épithalames dans tous les journaux monarchistes.

Les fils et les filles de souverains ne sont pas autrement bâtis que nos filles et nos garçons à nous. Je comprends parfaitement que ces jeunes gens éprouvent un beau jour le besoin d'entrer en ménage, mais quand je pense que ces unions-là sont destinées à perpétuer la race des mangeurs de gros budgets, des créateurs de belles armées, des ordonnateurs de grandes boîtes de guerre, je suis sûr, en toute sincérité, que je préférerais voir les augustes conjoints se vouer à un célibat perpétuel.

Jean FROLLO.

Grève des Carroyeurs des maisons Ulmo et Kock et Cie

Citoyens, La grève continue, malgré les provocations et les défis que nous jetent sans cesse l'infime minorité des partisans de la capitulation.

Cette minuscule minorité qui dans la maison Kock ose arborer le drapeau Français qu'elle vient de traîner dans la boue en essayant, par son indigne conduite de déshonorer notre corporation ; eh bien, à ces provocations, à ces défis, nous ne répondons que ceci :

Nous protestons contre l'abus que les membres de cette minorité font de l'emblème national et nous soumettons à l'opinion publique leur étrange conduite qui nous en sommes certains sera jugée comme elle le mérite.

Au nom de la corporation que nous représentons, nous leur envoyons l'expression de notre plus profond mépris pour la manifestation anti-patriotique et anti-prolétarienne, qu'ils viennent de faire et qui n'a d'autre but que d'annoncer la victoire anticipée du patronat, dont ils n'ont pas honte de se faire les alliés.

Ah ! oui, messieurs, vous pouvez paviser votre atelier, la victoire que vous croyez avoir remportée mérite d'être inscrite en lettres d'or sur les annales de la corporation, avec cet en-tête : *insécticide prolétarien*, avec manière de s'en servir pour arriver, non à la destruction du prolétariat ce qui ne ferait pas l'affaire des exploités, mais à sa misère perpétuelle.

Votre patron représentant la maison Kock et Cie, M. Schwapp, a eu de l'audace, lorsque s'adressant à la délégation, il déclarait que depuis trois mois, il attendait que ses ouvriers lui demandent la diminution de 30 0/0 qu'il vient de vous imposer ; cette déclaration est, croyons-nous, sans précédent ; il faut posséder le cynisme capitaliste pour oser tenir de pareils propos ; mais nous reconnaissons que vous êtes encore plus cyniques que lui lorsque, vous déclarez vaincus sans avoir lutté, vous offrez une victoire qui pour vous est une honteuse défaite.

Soyez persuadés, hommes sans cœur, que vos défis nous laissent complètement indifférents, votre conduite et celle de vos maîtres, au lieu d'affaiblir nos courages, a, au contraire, centuplé nos forces.

Le bataillon des vrais prolétaires s'organise et sous peu il vous montrera ainsi qu'il MM. Ulmo et Kock comment il célèbre ses victoires (les vraies choses). Ce jour là vous reconnaîtrez sans doute que notre résistance avait raison d'être et que les fabricants d'esclaves quels qu'ils soient doivent disparaître pour faire place au royaume de l'égalité.

Pour la corporation :

TABARD.

Pour la commission de la grève :

MISSONNIER.

MUNICIPALITÉ LYONNAISE

Ce matin, à 9 heures, le conseil municipal de Lyon s'est réuni à l'effet de procéder à la nomination de la nouvelle administration municipale. La séance était présidée par M. Vacheron, conseiller municipal, doyen d'âge. Trente-cinq membres sont présents.

M. Commissaire est élu secrétaire. Il est procédé ensuite au scrutin pour la nomination du maire :

MM. le docteur Gailleton obtient 26 voix
Carlot..... 6
Charles Gailleton..... 1
Juliaa..... 1
Dubost..... 1

M. le docteur Gailleton est proclamé maire de la ville de Lyon.

Le conseil passe ensuite à l'élection des adjoints.

Sont nommés : MM. Bouffier, Dubois, Rossignoux, Chéron, Clavel, Aubert, Bouvier, Guichard, Rochet, Chevillard, Despeignes, Vignat.

La séance est levée à midi.

INAUGURATION DU MONUMENT PINET

Une foule nombreuse et recueillie se pressait hier dans l'enceinte du cimetière de la Guillotière, autour du modeste monument élevé à la mémoire de Claude Pinet.

M. Lumière, membre de l'Harmonie Gauloise, a prononcé le discours suivant qui a profondément ému l'assistance :

Mes chers amis,
Notre présence autour de cette tombe témoigne des vives sympathies que savait si bien inspirer celui dont elle renferme les restes. Pourquoi l'amitié que nous éprouvons pour Claude Pinet est-elle demeurée aussi vivace que dans le passé ? Pourquoi venons-nous en si grand nombre rendre hommage à la mémoire d'un homme, c'est que cet homme de son vivant fut pour tous ceux qui l'ont connu un modèle de dévouement, de courage et d'abnégation aussi modestes que vertueux, c'est qu'en le perdant, c'est une partie de nous mêmes que nous avons perdue, c'est que Claude Pinet était déjà un homme et que ses camarades n'étaient encore que des enfants. Il avait mérité vite à l'école du malheur, aussi l'adversité trouva-t-elle en lui un rude adversaire, toujours prêt à la combattre lorsqu'il n'était pas à la combattre pour lui-même et ses proches, il se hâta de lui faire face pour les autres.

Personne mieux que lui ne comprenait le grand principe de solidarité, nul ne savait mieux l'appliquer. Son cœur généreux était ouvert à tous ceux qui souffraient, il savait, lui, combien ceux-là ont droit à la sollicitude des autres, aussi, cette nature active et bienfaisante se multipliait-elle à l'infini

pour diminuer les maux sans nombre qui rongent les pauvres humains.

Sans cesse on le voyait occupé à quelque œuvre pouvant apporter soulagement et bien-être à ses semblables. Où trouver un meilleur fils, un meilleur frère, un meilleur ami. Nous tous qui l'avons connu, savons combien il était digne de l'admiration et de l'amitié de ses concitoyens.

Nous l'avons vu lorsque la patrie était en danger, partir pour la défendre, alors que la loi l'autorisait à rester près de sa mère et de ses deux jeunes sœurs dont il était l'aîné et le soutien.

Il aimait cependant bien les trois chères femmes, mais à force de labeurs incessants, il avait réussi à mettre à l'abri du besoin la famille que le père, frappé trop jeune, lui avait léguée en mourant. Son autre mère, la patrie, avait besoin de lui, vite de courir à son secours, ses compagnons d'arme rediraient à leurs petits enfants combien Claude Pinet leur fut cher et dans les combats et dans la captivité. S'il fallait rappeler tous les actes qui l'ont rendu digne de notre mémoire et de notre reconnaissance, l'aurore de bien des jours nous retrouverait autour de ce modeste mausolée.

Le vide que nous laissons au cœur l'absence de notre cher ami ne peut être amoindri qu'en le remplissant de son souvenir avant de nous quitter, promettons donc de faire tous nos efforts pour imiter celui dont la douce voix résonne encore à notre oreille ; hélas ! il ne nous parlera plus, mais nous l'entendrons jusqu'à notre dernier soupir.

Honneur et reconnaissance à Claude Pinet.

M. Georges Baudin, sociétaire de l'Harmonie gauloise, s'est avancé à son tour, et s'est exprimé en ces termes :

Messieurs et amis,
Après les voix autorisées qui ont si bien fait ressortir le brillant caractère et les éminentes qualités de notre regretté ami Pinet, en lui apportant en ce jour les tributs de regrets et de souvenirs, aux noms des sociétés dont il avait été un des membres les plus actifs et les plus dévoués, que pourrait-on mentionner qui ne soit qu'un écho affaibli de tout ce que vous venez d'entendre, mais doit-on craindre les répétitions lorsqu'il s'agit d'honorer la mémoire d'un homme de bien, comme le fut celui dont nous déplorons la fin prématurée.

Non, les bonnes choses sont bonnes à être répétées. Permettez nous alors d'en venir dire à notre tour quelques paroles d'affectueux souvenir au nom des amis intimes de notre regretté Pinet.

Au nom de ceux qui ont vécu de la même vie que lui, celle de tous les jours, de tous les instants, qui par cela même ont pu apprécier librement les qualités, ont fait de lui le modèle du fils, le meilleur des frères, et lui le plus dévoué des amis ; d'une humeur toujours égale, d'un caractère enjoué quoique sérieux, sa vive intelligence et la rectitude de son jugement, en faisant un rare ami, et un conseiller précieux.

Il avait le cœur et la main toujours ouverts, l'un à toutes les affections, l'autre à toutes les infortunes.

Il professait un ardent amour de l'humanité, il avait foi en l'avenir ; aussi sa chanson favorite était celle de Sauvage, de Pierre-Dupont, qui chantait à ravir, et dont le refrain contenait les aspirations humanitaires, son idéalisme. Quand la nature venait à elle ses nombreux enfants réunis, troupe joyeuse et fraternelle, etc.

Combien d'entre nous se rappellent cette chanson avec laquelle il nous a charmé si souvent.

Hélas ! de tant d'affections, de tant de qualités, il ne reste plus rien. Si, il ne reste une chose ineffaçable, un souvenir précieux et vivace, et c'est au nom de ce souvenir que nous te disons, bien cher et bien regretté ami, dors en paix dans ce dernier abri que l'a élevé l'amitié, et si l'intempérie des saisons doit en attaquer le granit, qu'importe ! le reste autant de monuments que tu as laissés de cœur d'amis ici bas. Comme un hommage qui sera bien doux à ta mémoire, nous déposons sur ta tombe nos souvenirs et nos regrets, pour tous ceux que tu as tant aimés, et qui sont descendus avant toi.

Après l'audition de ces discours, la foule s'est retirée lentement et dans le plus grand ordre.

TRAVAIL

L'heure tardive à laquelle s'est terminé le concert de l'Harmonie Gauloise, ne nous permettant pas de donner aujourd'hui à notre compte rendu l'étendue que nous désirerions, nous obligé à le renvoyer à demain.

Constatastons simplement qu'il a obtenu un immense succès sous tous les rapports.

GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui lundi 1^{er} mai, avec le concours de Mlle Emilie Ambre, la *Traviata*, opéra en 4 actes, avec la première représentation de la *Farfadet*.

Mardi 2 mai, relâche pour les répétitions générales de la *Fille du Tambour-Major*. Mercredi 3 mai commencent les représentations de M. Simon Girard et de M. Simon Max.

Judi 4 mai, avec le concours de M. Salomon, aura lieu une dernière représentation des *Eugénets*.

THÉÂTRE-BELLECOUR

Voici la distribution exacte de *Serge Panine*, comédie en 3 actes, de M. Georges Ohnet, dont la première représentation, au Théâtre-Bellecour, par la troupe dramatique de Paris, demeure toujours fixée à mardi prochain, 2 mai courant.

Serge Panine... MM. Marais
Carol... Landrol
Pierre de la Rue... M. Luguet
Mérchal... Dufrenoy
Heizog... Gueury
Savinine... Bernès
Dutremblay... Carlo
Mlle Desvarennes... Mlle Favart
Micheline... J. Brindeau
Jeanne... Many Julien

Mme Sarah Bernhardt, retour d'Espagne et de Portugal, arrivera à Marseille le 5 mai. Le 6, elle y jouera *Troufrou* ; le 7, en matinée, la *Dame aux Camélias*, avec M. Damalas dans le rôle d'Armand Duval ; le soir, la *Princesse Georges* et le cinquième acte d'*Hernani*, avec M. Damalas pour Hernani ; le 8, l'*Etrangère*.

M. et Mme Damalas joueront le 9 à Grenoble ; le 10, le 11 et le 12 à Genève, le 13 et le 14, à Rouen.

Paris, retour à Paris et repos de quelques jours avant le départ pour la Belgique.

SPECTACLES DU 1^{er} MAI 1892

Grand-Théâtre
8 h. 1/4. — Le Farfadet.
La Traviata.
Les Menuisiers.

Théâtre des Célestins
7 h. 3/4. — Casse-Musseau, drame.

Aleazar (Rue de Séze)
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes de 7 heures à minuit.

Panorama de Lyon
A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : Le Siège de Lyon en 1793. (Visible toute la journée.)

CHRONIQUE LOCALE

Concert de Villeurbanne

Le grand concert organisé à Villeurbanne, par la Société d'encouragement aux écoles laïques de cette commune avait attiré un public nombreux dans la salle de la fanfare, coquettement décorée pour la circonstance.

L'Union instrumentale du Rhône, le Ménéstral de Villeurbanne et la fanfare de Villeurbanne, toutes sociétés musicales excellentes, ont fait entendre les morceaux les plus variés de leur répertoire.

Une double salve d'applaudissements a salué les vaillants exécutants. MM. Minvielle, Tétaz et César, de l'Harmonie gauloise, ont chanté avec infiniment de goût, diverses romances également fort applaudies.

La partie comique du programme était confiée à M. Schock. — Il est inutile de dire que cet excellent artiste amateur s'est acquitté de sa tâche avec son talent ordinaire.

Il est impossible de dire avec plus d'esprit et autant de finesse. M. Schock est un des rares comiques qui savent faire rire, sans tomber dans l'excentricité ou la charge.

L'excellent pianiste, M. Robert, a tenu le piano avec l'autorité que lui donne son incontestable talent d'accompagnateur.

Le tirage de la tombola a provoqué des incidents très drôles, qui ont fort égayé l'assistance.

En somme, cette fête a obtenu un vil succès, et nous devons en féliciter la

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

91

LES DEUX MURS

PAR
Mlle NICOLAS

TROISIÈME PARTIE

L'AGENT DE POLICE

Si ce n'est Bliareau, c'est la femme. Après tout, que m'importe ! il n'a aucune preuve entre les mains. Ah ! ce n'est pas lui qui est redoutable ; c'est un autre danger qui me menace... Trois jours, je n'ai plus que trois jours !... A tout prix, il me faut ces douze mille francs, il me les faut !

Il employa inutilement tout le reste de la journée à les chercher. Partout on lui répondit par un refus plus ou moins nettement formulé.

Il pensa à aller trouver le marquis ; c'était ce qu'il avait de mieux à faire ; mais pour que celui-ci consentit à lui donner la somme, Sosthène savait qu'il faudrait lui dire la vérité. Avouer, à son beau frère surtout, qu'il était un faussaire, jamais ! Du reste, il avait encore trois jours devant lui. Et s'il lui répondait de s'adresser au marquis, d'un autre côté, il conservait l'espoir que le jeu pouvait encore le tirer de son mauvais pas.

A six heures et demie il se rendit rue

de Provence. Son associé vivait comme lui d'expédients et n'était pas, pour le moment, dans une situation meilleure que la sienne.

— Nous aurons du monde ce soir, lui dit-elle avec un regard qui signifiait : il y aura peut-être quelque chose à faire.

Ils dînèrent ensemble, et tout en fumant un cigare, Sosthène attendit.

A huit heures et demie, les habitués de la maison, des demoiselles de *Saint-Chic* à chignons jaunes et autres dames déclassées, portant des noms de guerre plus ou moins sonores, commencèrent à arriver, flanquées chacune de son élégant cavalier brun ou blond, jeune ou vieux.

Dans le salon, dans la chambre à coucher et dans une autre pièce contiguë, les tables de jeu préparées à l'avance attendaient les joueurs.

A neuf heures, plusieurs des tables de jeu étaient déjà occupées. Sosthène ne s'était approché d'aucune ; il restait dans un coin, sombre, les sourcils froncés, promenant d'un groupe à l'autre son regard désolé. Evidemment, aucun de ces joueurs ne lui semblait digne de se mesurer avec lui.

Cependant, un autre couple venait d'arriver.

C'était une jeune fille assez jolie, à peine âgée de vingt ans, aux lèvres roses souriantes, au nez retroussé, au regard hardi, à l'air effronté, qui portait une toilette à grand fracas.

L'homme qui l'accompagnait pouvait avoir quarante ans.

Il était vêtu avec une extrême recherche, et sur son gilet blanc s'étalait une grosse chaîne ornée de deux médaillons entourés de superbes brillants. Il avait le teint bistre, le regard clair, dur, l'attitude sévère et hautaine.

— Chère madame, dit la jeune fille à la maîtresse de la maison, je vous pré-

sente le senor don José, comte de France, un grand du Portugal.

Le noble portugais s'inclina profondément.

— Soyez le bienvenu, monsieur le comte, lui dit la dame ; j'ose espérer que vous passerez une soirée agréable, et que vous nous ferez l'honneur de revenir.

— Certainement, madame, répondit don José avec un accent étranger très prononcé.

Et il salua une seconde fois.

Sosthène s'était levé. Les yeux ardents, fixés sur le noble étranger, il semblait faire l'inventaire de ses poches.

S'il avait de son examen, sans doute, son front s'éclaira subitement.

Pendant ce temps, la compagne de don José s'était approchée de la maîtresse et lui avait dit à l'oreille :

— Il a de l'or et un portefeuille bourrés de billets de banque.

Cette intéressante communication fut aussitôt transmise à M. de Perny. Son regard devint lumineux.

Alors la maîtresse du tripot s'avança vers le Portugais et lui dit :

— Monsieur le comte de Rogas veut-il faire comme ces messieurs ? N'a-t-il pas le désir de savoir si la fortune lui est favorable ?

Oh ! je jouerai volontiers, répondit don José. Mais, madame, ajouta-t-il, en se tournant gracieusement vers sa jeune compagne, vous avez un proverbe qui dit : « Heureux en amour, malheureux au jeu. »

— Les groves bas ne sont pas toujours vrais, monsieur le comte, et ce soir, vous allez probablement faire mentir celui-ci.

— Je le souhaite, madame.

— Voici M. le comte Sosthène de Perny qui veut bien faire votre partie. Les deux hommes se saluèrent en échangeant un regard rapide.

Puis il s'approcha d'une table et s'assit en face l'un de l'autre.

— Est-ce le matador, l'écarté ? demanda Sosthène.

— L'écarté, si cela vous fait plaisir, répondit le Portugais.

— En cinq points ?

— Comme vous voudrez, monsieur.

— Quel sera l'enjeu ?

— Fixez la somme.

— Soit, cinq louis.

Les adversaires mirent chacun cinq pièces d'or sur le tapis vert.

Tout d'abord la chance favorisa Sosthène ; ce fut lui qui donna les cartes le premier, en tournant le roi. Il fit la vole et marqua trois points.

A son tour son adversaire tourna le roi et fit également la vole.

A la troisième donnée Sosthène gagna la partie.

Le jeu continua. Le Portugais gagna la deuxième partie, Sosthène la troisième, l'autre la quatrième. La cinquième fut pour Sosthène. Il conservait toujours sa première position ; mais le jeu serré de son adversaire commençait à l'agacer horriblement.

— Nous continuons, n'est-ce pas, monsieur ? dit le Portugais.

— Oui, nous

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 % aux sous-échances, à 2 ans.
4 % id. id. 18 mois.
3 % id. id. 1 an.
2 % id. id. 6 mois.
2 % id. id. 3 mois.
1 % à l'argent remboursable à vue.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue La Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

à Boulevard de la Croix-Rouge, 169.

à Place du Pont, 2, Guillotière

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Celature PUY-LAURENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

Guérison radicale des **Maladies de la peau, dartres, eczéma**, des affections récentes et anciennes, par l'**Extrait de Salsepareille** de la pharmacie **LANGLADE**, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

Saint-Etienne, rue de Foy, 2

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de litres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Rente.

Service spécial pour la Caisse de Rente.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal. A Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 3 francs par an

Département du sang et des bureaux. Sirof de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si vous servez de la **Pommade cheveluine Ramognino** qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la **Pommade cheveluine** pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbre-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Bunoz, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Dalpy.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année.

HYGIÈNE DU TEINT

Blanchir le teint, polir la peau du visage, la raffermir si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le **Lait antihélique ou Lait Candès**.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesse, taches de rousseur, son, lentilles, hale, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 36, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 3, à Lyon.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

VENUE PAR

Mme Vve YVERNAT

3, rue Vial-Renversé (St-Georges) angle de la rue du Docteur, Lyon

Fension pour les Dames enceintes

Chambres indépendantes

Soins intelligents et discrets

Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & Co

Agence et magasin de vente :

31 - rue Franklin - 31 LYON

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Céréales, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Café, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et autres, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

à Bonnel et le Dimanche

Il donne le cours exact des Céréales, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Café, Huiles et Produits divers.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.